PN-AAV-118

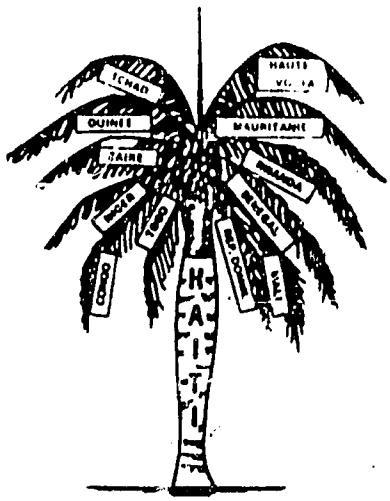

SICAPE

SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE CREDIT AGRICOLE AUX PETITS EXPLOITANTS

du 9 Janvier au 4 Février 1984

BUREAU DE CREDIT AGRICOLE / AGENCE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX

DE LA 2ème SEMAINE

17 AU 22 JANVIER 1984

THEME : -LA GESTION D'UN SYSTEME DE CREDIT

AUTO-SUFFISANT ET DECENTRALISE

La deuxième semaine du Séminaire International sur le Crédit Agricole aux Petits Exploitants a été consacrée au thème "Gestion d'un Système de Crédit Agricole Auto-suffisant et Décentralisé".

Les travaux ont débuté le mardi 17 janvier 1984 avec l'exposé fait par M. Wilner PIERRE-LOUIS sur le thème de base, suivi de la présentation de l'expérience du Bureau de Crédit Agricole (B.C.A.) d'Haiti par M. Jean -Jacques DESCHAMPS, Expert du DAI.

Les 18 et 19 janvier, l'occasion fut donnée aux participants africains de parler des institutions dont ils relèvent.

Du 20 au 22 janvier, ce fut la visite des Bureaux Régionaux des Gonaives et du Cap-Haitien.

Des exposés et débats, il est ressorti les points saillants suivants:

1) <u>A propos de l'autosuffisance</u>:

- Aucune des institutions représentées n'a réellement atteint l'auto-suffisance - Toutes y aspirent cependant, même si, pour beaucoup d'entres elles, cet objectif apparaît bien éloigné.
- En général, les subventions dont bénéficient les institutions de crédit peuvent être soit des avances du Trésor Public, soit un transfert d'une partie de leurs coûts de gestion à d'autres structures (O.R.D. en Haute-Volta);
- Les facteurs bloquant l'élan des institutions vers l'objectif d'auto-suffisance semblent être:
  - la mise en oeuvre des taux d'intérêt préférentiels;
  - le niveau élevé des taux d'impayés;
  - le poids des coûts de gestion des institutions.

- Les conséquences de cette situation sont multiples:

- l'institution de crédit ne peut, dans ces conditions, atteindre ses objectifs; si la tendance n'est pas renversée, elle pourrait même disparaître dans un avenir plus ou moins proche;

- l'exploitant perd des chances d'améliorer son revenu et de s'insérer dans le circuit économique national, d'autant plus que pour lui, la contrainte financière apparaît comme étant l'un des facteurs les plus limitants;

- l'Etat, en subventionnant les institutions déficitaires, opère des ponctions sur des ressources qui auraient pu être utilisées à d'autres fins de développement.

- Les mesures envisagées par les différentes institutions pour atteindre l'objectif d'autosuffisance sont pour l'essentiel:

- Le réaménagement de la politique des taux d'intérêt des dites institutions - révision des taux, mise en place des intérêts moratoires, remboursement anticipé des intérêts;

- La conception de mesures visant à réduire les impayés: garantie morale à travers les SAC ou associations villageoises (CES de la coopérative J.B. Chavannes de la Grande Rivière du Nord), fonds de garantie, organisation de la commercialisation, insistance sur les garanties matérielles);

- Le renforcement des structures institutionnelles formation, encadrement, décentralisation, restructuration financière et comptable;

- La mobilisation de l'épargne rurale; à cet égard, la visite des bureaux locaux de Plaisance et Dondon a été enrichissante.

2) <u>A propos de la décentralisation</u>:

Dans la ligne de l'objectif ultime de l'institution de crédit rural, la décentralisation se présente comme un corollaire de l'auto-suffisance. Le concept "Centre de Profit" projette une pleine lumière sur la nécessité d'une analyse des coûts globaux de l'institution et la possibilité de leur répartition. Cette ligne de pensée permet aux dirigeants d'apprécier la nécessité d'une subvention jusqu'à ce que les bureaux régionaux arrivent à générer suffisamment de revenus pour couvrir les frais du Bureau Central.

Les débats de la semaine sur la décentralisation ont permis de retenir trois groupes d'institutions:

a) Celles pour lesquelles la décentralisation apparaît comme un voeu à faire passer dans le concret: La BNDA en Guinée, le FND en Mauritanie, la CNCA au Sénégal.

b) Celles dans lesquelles la décentralisation est en train de se faire graduellement: La CNCA au Congo, l'ECIBEV au Mali, la CNCA en Haute-Volta, la CNCA au Niger.

c) Celles dans lesquelles la décentralisation est chose acquise: Le BCA en Haiti, la CNCA au Togo.

Il faut préciser toutefois que dans le second groupe, la décentralisation peut s'opérer en s'appuyant sur des organismes extérieurs à l'institution, exemple des ORD en Haute-Volta.

La tendance générale à la décentralisation trouve sa justification dans les inconvénients présentés par la centralisation des opérations dans les institutions de crédit rural:

- distance entre les centres d'octroi du crédit et les sollicitants
- augmentation des coûts pour l'institution
- difficulté d'avancement des demandes de crédit

- coût élevé pour le client

- non-responsabilisation des agents de crédit dans l'appréciation des demandes de crédit

- taux d'impayés très élevés

Dès lors, il apparaît comme indispensable de:

- déléguer les pouvoirs de décision au niveau régional

- d'assurer l a formation du personnel en vue d'un accomplissement optimal des tâches: Etude des dossiers, comptabilité, Finances, Administration.

- Mettre en place des structures appropriées

Un exemple concret de décentralisation a été vécu par les participants au Bureau Régional des Gonaives.